

Séance publique du 7 juillet 2003

Délibération n° 2003-1272

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 6°

objet : **Plan d'occupation des sols de la communauté urbaine de Lyon - Secteur centre - Territoire de la ville de Lyon - Arrêt du projet - Révision d'urgence - Revalorisation du parc de la Tête d'Or**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 juin 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La présente délibération a pour objet l'arrêt de projet de la révision d'urgence relative à la revalorisation du parc de la Tête d'Or à Lyon 6°.

Par délibération n° 2002-0733 en date du 23 septembre 2002, le conseil de Communauté a décidé l'ouverture de la concertation préalable en vue de la révision d'urgence du plan d'occupation des sols.

A ce jour, la concertation est achevée et son bilan global a été soumis au conseil de Communauté lors de sa séance du 3 mars 2003, préalablement au présent arrêt du projet.

Ce projet de révision d'urgence du plan d'occupation des sols relative à la revalorisation du parc de la Tête d'Or, qui a fait l'objet d'un examen conjoint est présenté au Conseil afin qu'il en soit pris acte ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 2002-0733 en date du 23 septembre 2002 et celle en date du 3 mars 2003 ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

Oùï l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que la loi Habitat, urbanisme, construction a été publiée le 3 juillet 2003 et qu'il convient de modifier la présente délibération en conséquence ;

DELIBERE

1° - Accepte les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

2° - Prend acte du projet de révision d'urgence relative à la revalorisation du parc de la Tête d'Or du plan d'occupation des sols de la Communauté urbaine, secteur centre, territoire de la ville de Lyon (6° arrondissement).

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,